



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Los Masos le 13/03/2020

Département
des Pyrénées - Orientales
MAIRIE
de
LOS MASOS
7 rue de l'Eglise
BP 19
66501 Los Masos

à

Téléphone : 04.68.96.20.19
Télécopie : 04.68.96.60.96
Courriel : mairie@losmasos.com

OBJET/ CORONAVIRUS-COVID19
Et TEMPETE GLORIA

Mesdames, Messieurs les administrés

Madame, Monsieur,

Comme les médias s'en font régulièrement l'écho, et suite aux déclarations de M.le Président de la République, la crise sanitaire que traverse le pays nécessite de la part de nous tous **une vigilance Particulière pour protéger les plus vulnérables** (personnes âgées, personnes immuno-déficientes, diabétiques, insuffisants respiratoires ou cardio-vasculaires etc) mais aussi **limiter au maximum la propagation du virus COVID 19 à tout point du territoire.**

-FERMETURE DES ECOLES.

La décision nationale de fermer les crèches, écoles collèges lycées universités a été prise **et nos écoles seront fermées dès ce lundi 16 mars 2020 jusqu' à nouvel ordre** ; je mesure les contraintes de garde pour les parents et les difficultés qui en découlent. Néanmoins, l' équipe enseignante devrait veiller à ce que les enfants puissent recevoir leurs cours à distance afin que leur scolarité ne soit pas entachée .

-VEILLE SUR NOS PERSONNES AGEES PERSONNES HANDICAPEES :

Je tenais à vous informer que la mairie assurera une veille auprès des personnes âgées ou handicapées , afin de les aider si nécessaire (courses, pharmacie etc) , **la solidarité communale devant pleinement s' exercer.**

-ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS PROCHAIN :

L' Etat ayant décidé de maintenir le scrutin des élections municipales du 15 mars, le bureau de vote sera aménagé en respect de toutes les consignes sanitaires afin de **permettre un scrutin dans des conditions optimales de sécurité sanitaire** : Gel hydroalcoolique dès l' entrée du bureau de vote, aménagement avec distance de sécurité d' un mètre afin d' éviter tout contact, **il est préconisé que chacun vienne avec son stylo pour signer l' émargement .**

-LES GESTES « BARRIERE »

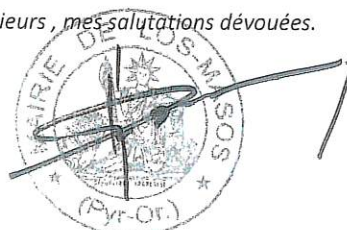
Je vous rappelle que la limitation de la propagation du virus passe par la stricte application des mesures préconisées par les Epidémiologistes et virologues, régulièrement rappelées par le ministère de la Santé, (AU VERSO) et demande à tous les établissements recevant du public (ERP) de les appliquer . (éviter les serremments de main, embrassades, accolades, se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique le plus souvent possible).

Ensemble , nous devrions, en adoptant ces mesures , limiter cette crise sanitaire , sans verser dans la psychose mais tout en restant vigilants

TEMPETE GLORIA : l'arrêté interministériel portant la commune sinistrée en catastrophes naturelles vient de paraître ce jour au Journal Officiel. Par conséquent, **vous disposez de 10 jours pour adresser à votre assurance les devis des dégâts occasionnés.**

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations dévouées.

Le Maire,
Guy CASSOLY



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)